



## Dettes et successions pour une enfant de 9 ans

Par **benoit41**, le **15/05/2008** à **20:35**

Ma nièce a 9 ans. Son père (divorcé) a contracté des dettes et a de graves soucis de santé. Son père a contracté des dettes vis à vis de divers organismes et également auprès de l'administration fiscale. Il est gravement malade et le problème de l'"héritage" de ses dettes se pose. Donc si son père décède est ce que ma nièce va hériter des dettes de son père?